

Méthodologie

IPPAP- nouvelle base 100 en 1995

INDICES DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES A LA PRODUCTION - base 100 en 1995 (tableaux 6B et 6C pages 18 et 19)

La division agriculture vient de rénover l'indice des prix des produits agricoles à la production, l'IPPAP. De la base 100 en 1990, il passe à la base 100 en 1995.

La méthodologie de l'indice* par rapport à la base 100 en 1990 diffère par les changements de pondérations et par l'observation des prix de marché c'est-à-dire comprenant les taxes.

Cet indice permet de mesurer l'évolution des prix perçus par les agriculteurs en contrepartie des produits qu'ils livrent. C'est l'une des sources d'informations sur les variations de prix utilisées dans la confection des comptes de l'agriculture.

Sources d'information

L'indice est élaboré à partir de l'observation des prix de marché. Les prix sont en principe relevés au stade de la production.

Les principales sources d'information utilisées sont :

- Le ministère de l'agriculture et de la pêche.
 - Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)
 - Service des nouvelles des marchés (SNM)
- Les Offices :
 - Office national interprofessionnel des céréales (ONIC)
 - Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL)
 - Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS)
- Les comités interprofessionnels des régions viticoles

Structure de l'indice

La base vieillissant, les pondérations relatives aux produits livrés par les agriculteurs entrant dans le champ de l'indice ont été recalculées à partir des comptes économiques de l'agriculture de 1995 établis par l'INSEE. Ces pondérations doivent être représentatives des productions des agriculteurs dans le cadre de leur activité. Elles ne changeront qu'avec une nouvelle année de référence. Les changements ont lieu tous les cinq ans.

* La méthodologie de l'IPPAP est disponible dans la publication "Mesure des mouvements des prix agricoles" (INSEE Résultats n°429. Système productif).

Pondérations :**Indice général : 100000****Produits végétaux sans fruits et légumes : 41147**

Céréales : 12371

Pomme de terre : 2093

Vins : 15920

Oléagineux : 2026

Produits de l'horticulture : 4200

Autres produits végétaux : 4537

Fruits et légumes : 10531

Fruits : 4185

Légumes : 6346

Produits animaux : 48322

Bétail : 22719

Bovins : 14969

Porcins : 6288

Ovins : 1178

Equidés : 284

Lait : 16932

Volailles, oeufs et lapins : 8671

Formule de calcul

L'IPPAP est un indice de Laspeyres. On constitue pour chaque poste un échantillon composé de séries représentatives selon certains critères (géographiques, qualitatifs ...). L'indice mensuel d'un poste élémentaire est le quotient du prix moyen calculé chaque mois sur cet échantillon, avec celui de l'année de base. Le prix moyen de l'année de base est une moyenne arithmétique pondérée par les quantités produites. De même, l'indice d'un regroupement est la moyenne arithmétique des indices des postes et des regroupements qui en font partie, pondérés par la valeur des productions de l'année de base. Par exemple le poste " oeufs " est calculé à partir des séries départementales de prix. Il fait partie du regroupement " volailles, oeufs et lapins " lui-même regroupé dans l'ensemble " produits animaux ".

Utilisations

L'IPPAP est calculé depuis 1949. Il est utilisé par les conjoncturistes du Ministère de l'agriculture et de la profession ainsi que par les comptables nationaux. Sa méthodologie est harmonisée au plan européen par le groupe " Statistiques des prix agricoles " d'EUROSTAT.